

**TERMES DE REFERENCES**  
**ELABORATION DES PLANS D’ACTIONS NATIONAUX DE TRANSPOSITION/INTERNALISATION DANS LES**  
**CORPUS JURIDIQUES NATIONAUX DES DIRECTIVES SOUS-REGIONALES EN MATIERE D’EVALUATION**  
**ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE EN MILIEU FORESTIER D’AFRIQUE CENTRALE :**  
**PLAN D’ACTIONS SOUS REGIONAL D’ACCOMPAGNEMENT DES PAYS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES**  
**PLANS NATIONAUX.**

## Table des matières

1. Contexte et Justification .....	2
2. Objectif .....	3
3. Résultats attendus .....	3
4. Principales activités à mener .....	3
5. Implication des parties prenantes .....	3
6. Budget indicatif.....	5
ANNEXE 1 : Termes de référence pour les ateliers d’élaboration de plans nationaux de transposition/internalisation des Directives sous-régionales en matière d’EES en milieu forestier en Afrique Centrale.....	6
ANNEXE 2 : Termes de référence pour l’atelier d’élaboration du plan d’actions sous régional d’accompagnement des pays par la COMIFAC pour la transposition/internalisation, dans les corpus juridiques nationaux, des directives de la COMIFAC en matière d’EES en milieu forestier en Afrique centrale.....	11

## 1. Contexte et Justification

1.1 Compte tenu de l'importance des forêts d'Afrique Centrale aux plans économique, social et environnemental, il est nécessaire que tous les pays de la sous-région se dotent d'une réglementation en matière d'études d'impact environnemental qui tiennent compte des mutations actuelles que connaît le secteur forêts et environnement.

1.2 En effet, plusieurs chantiers socio-économiques sont développés dans les pays de la sous-région dans divers domaines sectoriels tels que les routes, l'énergie, les mines, l'agriculture, les forêts, l'agro-industrie, etc. Dans la mesure où ces interventions touchent le milieu forestier, celles-ci sont susceptibles de causer des impacts plus ou moins considérables sur les milieux tels que la faune, la flore, le milieu aquatique, humain, biophysique, etc. Ainsi, il est impératif de recourir aux études d'impacts environnemental et social pour gérer au mieux ces impacts.

1.3 Pour ce faire, la COMIFAC et chacun de ses pays membres veulent poursuivre les efforts déjà réalisés pour améliorer la gouvernance forestière en faisant de l'évaluation environnementale un outil privilégié d'intégration des aspects liés à l'environnement dans la prise des décisions, en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations dans l'optique d'un développement équilibré et durable.

1.4 En particulier, le plan d'opérations du plan de convergence de la COMIFAC préconise notamment la prise des mesures favorables à la réalisation des études d'impact environnemental préalables au lancement des projets et grands travaux en milieu forestier.

1.5 C'est dans ce cadre que la COMIFAC a élaboré, avec l'appui du Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF) des Directives sous-régionales en matière d'études d'impact environnemental et social en milieu forestier en Afrique centrale.

1.6. Lesdites Directives furent élaborées avec l'appui technique du Secrétariat pour l'Evaluation Environnementale en Afrique Centrale, partenaire technique de la COMIFAC en ce qui concerne l'évaluation environnementale, et adoptées par le Conseil des Ministres de la COMIFAC en novembre 2016 à Kigali au Rwanda. Les Ministres ont dès lors invité les pays membres à s'approprier lesdites Directives en les transposant dans leurs corpus juridiques dans l'optique de renforcer le cadre régissant le processus d'évaluation environnementale et sociale au niveau national

1.8. En vue d'accompagner les pays dans la mise en œuvre de recommandation du Conseil des Ministres, la COMIFAC a organisé du 10 au 12 juillet 2017 à Douala au Cameroun, un atelier sous-régional de renforcement des capacités des administrations publiques et organisations de la société civile impliquées dans les Evaluations Environnementales et Sociales. Une des principales résolutions de cet atelier était que les pays élaborent les plans d'actions nationaux pour la transposition/internalisation des Directives EES en milieu forestier de la COMIFAC dans leurs corpus juridiques nationaux ;

1.9. Il est inscrit dans le PTBA de la COMIFAC pour l'année 2019 l'Elaboration et la validation de 3 guides nationaux sur l'évaluation environnementale en milieu forestier. Cependant la réalisation de cette activité nécessite au préalable que soient élaborés les plans nationaux de transposition/internalisation des ces Directives par les pays membres de la COMIFAC.

1.10. Les présents TdRs ont ainsi pour but l'organisation au niveau des pays des ateliers d'élaboration de plans d'actions nationaux de transposition/internalisation des Directives EES en milieu forestier en Afrique centrale et, d'autre part, l'organisation d'un atelier sous régional pour l'élaboration d'un plan d'actions sous régional d'accompagnement des pays à la mise en œuvre des plans nationaux, intégrant les spécificités de chaque pays.

1.11. Un travail préalable est réalisé par les Experts du SEEAC, pour préparer les outils techniques et supports/guide des ateliers envisagés

## 2. Objectif

L'objectif général de cette activité est l'élaboration des plans d'actions nationaux de transposition/internalisation des Directives sous-régionales de la COMIFAC en matière d'évaluation environnementale et sociale en milieu forestier en Afrique Centrale et, d'autre part l'élaboration d'un plan d'actions sous régional d'accompagnement des pays membres de la COMIFAC dans la mise en œuvre des plans nationaux, intégrant les spécificités de chaque pays.

## 3. Résultats attendus

- 3.1. Des plans d'actions nationaux de transposition/internalisation des Directives sous-régionales C en matière d'évaluation environnementale et sociale en milieu forestier en Afrique Centrale sont élaborés ;
- 3.2. Un plan d'actions sous régional d'accompagnement des pays dans la mise en œuvre des plans nationaux qui intègre les spécificités de chaque pays est élaborée.

## 4. Principales activités à mener

Les activités à mener concernent essentiellement :

- Conception des outils techniques et guide pour l'internalisation, transposition des directives en matière de EES
- L'organisation des ateliers d'élaboration des plans d'actions nationaux de transposition/internalisation des Directives sous-régionale en matière d'EES en milieu forestier en Afrique Centrale dans les corpus juridiques des pays membres de la COMIFAC et
- L'organisation d'un atelier sous régional d'élaboration et d'un plan d'action sous régional d'accompagnement des pays membres de la COMIFAC, intégrant des spécificités de chaque pays.

Les ateliers feront l'objet des termes de référence respectivement en annexe 1 et 2.

## 5. Implication des parties prenantes

Le tableau1 synthétise le niveau d'intervention des principales parties prenantes.

Tableau 1 : Synthèse de l'implication des parties prenantes dans l'organisation des ateliers nationaux pour l'internalisation des directives de la COMIFAC en matière d'EES en milieux forestiers

Acteurs	Rôles
COMIFAC	Coordonne l'organisation des ateliers nationaux et la compilation des résultats issus des différents plans d'actions nationaux en vue de l'élaboration d'un plan d'actions sous régional d'accompagnement des pays dans la mise en œuvre des plans nationaux intégrant les spécificités de chaque pays.
PPECF et autres partenaires techniques et financiers	Contribuent à l'appui technique et financier du Processus
SEEAC	Appuyer techniquement la COMIFAC pour : <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Conception des supports, outils technique et guides pour l'internalisation</li><li>✓ L'organisation logistique et technique des ateliers nationaux et la compilation des résultats issus des différents plans d'actions nationaux en vue de l'élaboration d'un plan sous régional d'accompagnement des pays intégrant les spécificités de chaque pays.</li><li>✓ Préparer le draft des TdRs de l'organisation des ateliers à faire valider par la COMIFAC ;</li><li>✓ Mobiliser les associations nationales pour l'évaluation environnementale pour leur implication au niveau national</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Proposer des solutions de substitution là où les associations nationales ne sont pas actives.</li> </ul>
La Commission Néerlandaise pour l'Evaluation Environnementale (CNEE)	Contribue techniquement au processus, notamment dans le cadre des ententes de collaboration technique avec la COMIFAC et le SEEAC
Les CNC de la COMIFAC	Coordonne l'organisation des ateliers nationaux et la compilation des résultats sous la forme de plan d'action national.
Les associations nationales pour l'évaluation environnementale membres du SEEAC	<p>Appuyer techniquement le SEEAC au niveau des pays pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'organisation technique des ateliers nationaux et la compilation des résultats sous forme de plan d'actions national</li> <li>✓ Préparer le draft des TdRs de l'organisation des ateliers nationaux à faire valider par la COMIFAC ;</li> <li>✓ Modérer l'atelier et préparer le draft du rapport technique des ateliers et des plans d'actions nationaux à faire valider par les parties prenantes</li> </ul>
Administration en charge des Forêts	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vérifier la validité des données relatives au secteur forestier</li> <li>✓ Proposer, compte tenu du contexte du pays des solutions pouvant faciliter la transposition/internalisation des directives</li> </ul>
Administration en charge de l'Evaluation Environnementale	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vérifier la validité des données relatives à l'évaluation environnementale</li> <li>✓ Proposer, compte tenu du contexte du pays des solutions pouvant faciliter la transposition/internalisation des directives</li> </ul>
Autres Administration sectorielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vérifier la validité des données relatives à l'état des lieux et aux différents secteurs concernés</li> <li>✓ Proposer, compte tenu du contexte du pays des solutions pouvant faciliter la transposition/internalisation des directives</li> </ul>
Communautés territoriales décentralisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vérifier la validité des données relatives à l'état des lieux et aux Communautés territoriales décentralisées</li> <li>✓ Proposer, compte tenu du contexte du pays des solutions pouvant faciliter la transposition/internalisation des directives</li> </ul>
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vérifier la validité des données relatives à l'état des lieux et au secteur privé</li> <li>✓ Proposer, compte tenu du contexte du pays et de leurs procédures des solutions pouvant faciliter la transposition/internalisation des directives</li> <li>✓ Se positionner pour l'accompagnement de la transposition/internalisation</li> </ul>
Universités et Instituts de recherche	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vérifier la validité des données relatives à l'état des lieux</li> <li>✓ Proposer, compte tenu du contexte du pays des solutions pouvant faciliter la transposition/internalisation des directives</li> </ul>
Bureaux d'études actifs dans l'évaluations environnementale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vérifier la validité des données relatives à l'état des lieux et aux Bureaux d'études</li> <li>✓ Proposer, compte tenu du contexte du pays des solutions pouvant faciliter la transposition/internalisation des directives</li> </ul>
Société civile	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vérifier la validité des données relatives à l'état des lieux et à la société civile</li> <li>✓ Proposer, compte tenu du contexte du pays des solutions pouvant faciliter la transposition/internalisation des directives</li> <li>✓ Se positionner pour l'accompagnement de la transposition/internalisation</li> </ul>
Personnes Ressources	Le SEEAC mettra à disposition un Expert et un Expert Junior chargé de la préparation des documents de travail et de la compilation des résultats finaux.

## 6. Budget indicatif

*(En annexe II)*

ANNEXE A : Termes de référence pour les ateliers d'élaboration de plans nationaux de transposition/internalisation des Directives sous-régionales en matière d'EES en milieu forestier en Afrique Centrale

<b>Durée :</b>	Deux journées
<b>Lieu :</b>	Capitale Nationale
<b>Titre :</b>	Atelier d'élaboration du plan national de transposition/internalisation des Directives sous-régionales en matière d'EES en milieu forestier en Afrique Centrale de ___ <b>Nom du Pays</b>
<b>Objectif global :</b>	Procéder à l'élaboration du plan d'action national de transposition/internalisation des Directives sous-régionales en matière d'évaluation environnementale et sociale en milieu forestier en Afrique Centrale.

**Objectif principal :**

L'objectif principal du présent atelier est de procéder à l'élaboration du plan national de transposition/internalisation des Directives sous-régionales en matière d'évaluation environnementale et sociale en milieu forestier en Afrique Centrale.

**Plus spécifiquement, il s'agit de :**

1. Sensibiliser les différentes parties prenantes aux orientations des Directives sous-régionales EES ;
2. Valider les données relatives à la situation de référence du pays et aux écarts observés par rapport aux Directives sur la base du diagnostic pays effectué ;
3. Proposer les mesures de transposition/internalisation par rapport aux écarts observés ;
4. Identifier les responsables de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du plan national de transposition /internationalisation des Directives sous-régionales EES ;
5. Identifier les sources de financement possible des activités prévues dans le plan national de transposition /internationalisation des Directives sous-régionales EES ;
6. Elaborer une feuille de route pour la mise en œuvre du plan national de transposition/internalisation des Directives sous-régionales EES.

**Résultats Attendus :**

1. Les différentes parties prenantes sont sensibilisées aux orientations des Directives sous-régionales ;
2. Les données relatives à la situation de référence du pays et aux écarts observés par rapport aux Directives sont validées sur la base du diagnostic pays effectué ;
3. Les mesures de transposition/internalisation sont proposées par rapport aux écarts observés ;
4. Les responsables de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du plan national de transposition/internalisation des Directives sous-régionales EES sont identifiés ;
5. Les sources de financement possibles des actions prévues dans le plan national de transposition/internalisation des Directives sous-régionales EES sont identifiées.
6. Une feuille de route pour la mise en œuvre du plan national de transposition/internalisation des Directives sous-régionales EES est élaborée.

**Participants :**

L'atelier national regroupera environ 25 participants représentant les parties prenantes concernées réparties selon les structures d'appartenance suivantes :

- Un représentant de la COMIFAC ;
- Un représentant du SEEAC ;
- Un représentant de la CNEE ;
- Le CNC de la COMIFAC ;
- L'administration en charge des forêts ;

- L'administration en charge de l'évaluation environnementale ;
- Les autres administrations sectorielles pertinentes : Mines, Agriculture, Travaux publics, développement industriel, Urbanisme et habitat, affaires sociales ; etc. ;
- Communautés territoriales décentralisées ;
- 2 partenaires techniques et financiers internationaux ;
- Secteur privé ;
- Universités et Instituts de recherche ;
- Bureaux d'études actifs dans l'évaluations environnementale.
- Société civile ;
- Les associations nationales pour l'évaluation environnementale

### **Forme de l'atelier**

Afin de permettre aux participants de s'impliquer activement à la réunion, hormis les mots de circonstance habituel, il est prévu un exposé interactif sur la présentation du contexte de l'état des lieux de l'EES en milieu forestier du pays et des travaux de groupe autour de quatre objectifs spécifiques 3, 4, 5 et 6. La restitution et la discussion des travaux de groupe devrait permettre d'avoir un consensus autour des propositions faites.

### **Préparation**

Pour une bonne préparation des participants, l'invitation comprenant les documents de travail de l'atelier, notamment une trame de feuille de route d'internalisation, leur parviendra au moins une semaine avant la date de début de l'atelier. Il leur sera demandé de préparer d'ores et déjà leur contribution de sorte que l'atelier soit consacré à la capitalisation consensuelle de leurs propositions.

### **Implication du Parties prenantes**

Il est attendu de toutes les parties prenantes à cet atelier, une implication effective en vue d'optimiser ses chances de réussite. Le tableau x synthétise le niveau d'intervention des uns et des autres.

Tableau x : Synthèse de l'implication des parties prenantes dans l'organisation des ateliers nationaux pour l'internalisation des directives de la COMIFAC en matière d'EES en milieux forestiers

<b>Acteurs</b>	<b>Rôles</b>
COMIFAC	Coordonne l'organisation des ateliers nationaux et la compilation des résultats issus des différents plans nationaux de transposition/internalisation des directives sous-régionales EES en vue de l'élaboration d'un plan d'actions sous régional d'accompagnement des pays dans la mise en œuvre des plans nationaux intégrant les spécificités de chaque pays.
PPECF et autres partenaires techniques et financiers	Contribuent à l'appui technique et financier du Processus
SEEAC	Appuyer techniquement la COMIFAC pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'organisation logistique et technique des ateliers nationaux et la compilation des résultats issus des différents plans d'actions nationaux en vue de l'élaboration d'un plan sous régional d'accompagnement des pays intégrant les spécificités de chaque pays.</li> <li>✓ Préparer le draft des TdRs de l'organisation des ateliers à faire valider par la COMIFAC ;</li> <li>✓ Mobiliser les associations nationales pour l'évaluation environnementale pour leur implication au niveau national</li> <li>✓ Proposer des solutions de substitution là où les associations nationales ne sont pas actives.</li> </ul>
La Commission Néerlandaise pour l'Evaluation Environnementale (CNEE)	Contribue techniquement au processus, notamment dans le cadre des ententes de collaboration technique avec la COMIFAC et le SEEAC

Les CNC de la COMIFAC	Coordonne l'organisation des ateliers nationaux et la compilation des résultats sous la forme de plan d'action national.
Les associations nationales pour l'évaluation environnementale membres du SEEAC	Appuyer techniquement le SEEAC au niveau des pays pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'organisation technique des ateliers nationaux et la compilation des résultats sous forme de plan d'actions national</li> <li>✓ Préparer le draft des TdRs de l'organisation des ateliers nationaux à faire valider par la COMIFAC ;</li> <li>✓ Modérer l'atelier et préparer le draft du rapport technique des ateliers et des plans d'actions nationaux à faire valider par les parties prenantes</li> </ul>
Administration en charge des Forêts	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vérifier la validité des données relatives au secteur forestier</li> <li>✓ Proposer, compte tenu du contexte du pays des solutions pouvant faciliter la transposition/internalisation des directives</li> </ul>
Administration en charge de l'Evaluation Environnementale	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vérifier la validité des données relatives à l'évaluation environnementale</li> <li>✓ Proposer, compte tenu du contexte du pays des solutions pouvant faciliter la transposition/internalisation des directives</li> </ul>
Autres Administration sectorielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vérifier la validité des données relatives à l'état des lieux et aux différents secteurs concernés</li> <li>✓ Proposer, compte tenu du contexte du pays des solutions pouvant faciliter la transposition/internalisation des directives</li> </ul>
Communautés territoriales décentralisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vérifier la validité des données relatives à l'état des lieux et aux Communautés territoriales décentralisées</li> <li>✓ Proposer, compte tenu du contexte du pays des solutions pouvant faciliter la transposition/internalisation des directives</li> </ul>
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vérifier la validité des données relatives à l'état des lieux et au secteur privé</li> <li>✓ Proposer, compte tenu du contexte du pays et de leurs procédures des solutions pouvant faciliter la transposition/internalisation des directives</li> <li>✓ Se positionner pour l'accompagnement de la transposition/internalisation</li> </ul>
Universités et Instituts de recherche	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vérifier la validité des données relatives à l'état des lieux</li> <li>✓ Proposer, compte tenu du contexte du pays des solutions pouvant faciliter la transposition/internalisation des directives</li> </ul>
Bureaux d'études actifs dans l'évaluations environnementale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vérifier la validité des données relatives à l'état des lieux et aux Bureaux d'études</li> <li>✓ Proposer, compte tenu du contexte du pays des solutions pouvant faciliter la transposition/internalisation des directives</li> </ul>
Société civile	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vérifier la validité des données relatives à l'état des lieux et à la société civile</li> <li>✓ Proposer, compte tenu du contexte du pays des solutions pouvant faciliter la transposition/internalisation des directives</li> <li>✓ Se positionner pour l'accompagnement de la transposition/internalisation</li> </ul>

### **Comité local d'organisation :**

Un comité local d'organisation (CLO) sera mis en place comprenant :

- Le CNC de la COMIFAC
- Le représentant de l'administration des forêts ;
- Le représentant de l'Administration En charge de l'Evaluation Environnementale ;
- Le représentant de l'Association Nationale pour l'Evaluation Environnementale.



**Programme indicatif de l'atelier national de d'élaboration du plan national d'internalisation des directives de la COMIFAC en matière d'EES en milieu forestier en Afrique Centrale de      Nom du Pays**

<b>Journée du</b>		
<b>Horaires</b>	<b>Activités</b>	<b>Responsables</b>
<b>Jour 1</b>		
08H00 -8H30	Enregistrement et installation des participants	Comité d'organisation : Association nationale pour l'EE
08H30 -09H30	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mot de circonstance du représentant de la COMIFAC ;</li> <li>- Mot de circonstance Allocution représentant du Ministère en charge de l'évaluation environnementale ;</li> <li>- Présentation des participants ;</li> <li>- Contexte et état des lieux de l'EES en milieu forestier</li> <li>- Programmes de l'atelier</li> <li>- Questions-réponses</li> </ul>	Service Protocole / Association nationale pour l'EE
<b>09H30 -10H00</b>	<b>Photo de Famille et Pause-Café</b>	<b>Comité d'organisation : Association nationale pour l'EE</b>
10H00 -12H00	Ecarts observés par rapport aux Directives et proposition d'objectifs d'internalisation	Association nationale pour l'EE et Administration en charge de l'EE
12H00 -13H00	Travaux de groupes (première partie objectifs spécifiques 2, 3, 4 et 5)	
<b>13H00 -14H00</b>	<b>Pause déjeuner</b>	<b>Comité d'organisation : Association Nationale pour l'EE</b>
14H00 -15H00	Suite des travaux de groupes (première partie objectifs spécifiques 2, 3, 4 et 5)	
15H00-16H00	Début restitution travaux de groupes (première partie objectifs spécifiques 2, 3, 4 et 5)	
<b>16H00 -16H30</b>	<b>Pause-café</b>	<b>Comité d'organisation</b>
16H30 -17H00	Suite et fin restitution travaux de groupes (première partie objectifs spécifiques 2, 3, 4 et 5)	
<b>17H00</b>	<b>Fin de la journée</b>	

<b>Jour 2</b>		
08H30 -09H30	Retour sur le jour 1	
09H30-10H30	Travaux de groupe deuxième partie (objectif spécifique 6)	
<b>10H30 -11H00</b>	<b>Pause-Café</b>	<b>Comité d'organisation</b> : Association nationale pour l'EE
11H00 -12H00	Suite Travaux de groupe deuxième partie (objectif spécifique 6)	
12H00 -13H00	Restitution travaux de groupe deuxième partie (objectif spécifique 6)	
<b>13H00 -14H00</b>	<b>Pause déjeuner</b>	<b>Comité d'organisation</b> : Association Nationale pour l'EE
14H00 – 15H00	Synthèse des résultats de l'atelier	Association Nationale pour l'EE
15H00 -15H30	Clôture : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lecture communiqué final de la réunion ;</li> <li>- Mot de circonstance du représentant du ministère en charge de l'Evaluation Environnementale</li> <li>- Mot de circonstance du représentant de la COMIFAC</li> </ul>	Service Protocole/ Association Nationale pour l'EE

**Budget estimatif de l'organisation d'un atelier national d'élaboration du plan national d'internalisation**

*(En annexe II)*

ANNEXE B : Termes de référence pour l'atelier d'élaboration du plan d'actions sous régional d'accompagnement des pays par la COMIFAC pour la transposition/internalisation, dans les corpus juridiques nationaux, des directives de la COMIFAC en matière d'EES en milieu forestier en Afrique centrale

<b>Durée :</b>	Deux journées
<b>Lieu :</b>	Douala
<b>Titre :</b>	Atelier d'élaboration du plan d'actions sous régional d'accompagnement des pays par la COMIFAC dans la mise en œuvre des plans nationaux de transposition/internalisation, dans les corpus juridiques nationaux, des Directives sous-régionales en matière d'EES en milieu forestier en Afrique centrale
<b>Objectif global :</b>	Procéder à l'élaboration du plan d'actions sous régional d'accompagnement des pays par la COMIFAC dans la mise en œuvre des plans nationaux de transposition/internalisation, dans les corpus nationaux, des Directives sous-régionales en matière d'EES en milieu forestier en Afrique centrale

**Objectif principal :**

L'objectif principal du présent atelier est de procéder à l'élaboration du plan d'actions sous régional d'accompagnement des pays dans la mise en œuvre des plans nationaux de transposition/internalisation, dans les corpus nationaux, des Directives sous-régionales en matière d'EES en milieu forestier en Afrique centrale

**Plus spécifiquement, il s'agit de :**

7. Synthétiser les plans nationaux de transposition/internalisation des Directives sous-régionales EES en dégagant les similarités et les spécificités ;
8. Proposer les objectifs et les mesures d'un plan d'action sous régional d'accompagnement des pays dans la mise en œuvre des plans nationaux de transposition/internalisation des Directives EES par la COMIFAC ;
9. Identifier les responsables de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du plan d'action sous régional d'accompagnement des pays dans la mise en œuvre des plans nationaux de transposition/internalisation des Directives EES;
10. Identifier les sources de financement possibles des actions prévues dans le plan d'action sous régional d'accompagnement des pays dans la mise en œuvre des plans nationaux de transposition/internalisation des Directives EES ;
11. Proposer une feuille de route de la mise en œuvre du plan d'action sous régional d'accompagnement des pays dans la mise en œuvre des plans nationaux de transposition/internalisation des Directives EES.

**Résultats Attendus :**

7. Les plans nationaux de transposition/internalisation des Directives sous régionales EES sont synthétisés en dégagant les similarités et les spécificités ;
8. Les objectifs et les mesures d'un plan d'actions sous régional d'accompagnement des pays dans la mise en œuvre des plans nationaux de transposition/internalisation des Directives EES par la COMIFAC sont proposés ;
9. Les responsables de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du plan d'action sous régional d'accompagnement dans la mise en œuvre des plans nationaux de transposition/internalisation des Directives EES sont identifiés ;
10. Les sources de financement possibles des actions prévues dans le plan d'action sous régional d'accompagnement dans la mise en œuvre des plans nationaux de transposition/internalisation des Directives EES sont identifiés ;

11. Une feuille de route de la mise en œuvre du plan d'action sous régional d'accompagnement des pays par la COMIFAC dans la mise en œuvre des plans nationaux de transposition/internalisation des Directives EES est élaborée.

### **Participants :**

L'atelier sous régional regroupera environ 30 participants représentant les parties prenantes concernées réparties suivant les structures d'appartenance suivantes :

- Trois représentants de la COMIFAC ;
- Un représentant du PPECF ;
- Un représentant de la GIZ ;
- 1 représentant de la CEEAC ;
- 1 représentant de la CEDEAO ;
- Un représentant du SEEAC ;
- Deux représentants de la CNEE
- 10 représentants des administrations forestières des pays de la COMIFAC ;
- 10 représentants des administrations en charge de l'Evaluation Environnementale des pays de la COMIFAC ;
- Deux représentants de la société civile dont un de la CEFDHAC

### **Forme de l'atelier sous régional**

L'atelier est articulé autour des travaux de groupes pour l'élaboration du Plan d'actions sous-régional. Des exposés sur la synthèse des plans nationaux de transposition/internalisation des Directives EES des pays membres de la COMIFAC et le retour d'expérience de la Banque Mondiale, de la CEDEAO et de la CNEE permettront d'alimenter les choix possibles. La restitution et la discussion des travaux de groupes devrait permettre d'avoir un consensus autour des propositions faites.

### **Préparation**

Pour une bonne préparation des participants, l'invitation comprenant les documents de travail de l'atelier, notamment une synthèse des plans nationaux de transposition/internalisation des Directives EES et une trame de plan d'action sous régional d'accompagnement dans la mise en œuvre des plans nationaux de transposition/internalisation des Directives EES, leur parviendra au moins une semaine avant la date de début de l'atelier. Il leur sera demandé de préparer d'ores et déjà leur contribution de sorte que l'atelier soit consacré à la capitalisation consensuelle de leurs propositions.

### **Implication du Parties prenantes**

Il est attendu de toutes les parties prenantes à cet atelier, une implication effective en vue d'optimiser ses chances de réussite. Le tableau x synthétise le niveau d'intervention des uns et des autres.

Tableau x : Synthèse de l'implication des parties prenantes dans l'organisation de l'atelier d'élaboration d'un plan d'actions sous régional d'accompagnement des pays par la COMIFAC dans la mise en œuvre des plans nationaux de transposition/internalisation des Directives EES

<b>Acteurs</b>	<b>Rôles</b>
COMIFAC	Coordonne l'organisation des ateliers nationaux et la compilation des résultats issus des différents plans nationaux au niveau sous régional en vue de l'élaboration d'un plan d'actions sous régional d'accompagnement des pays dans la mise en œuvre des plans nationaux de transposition/internalisation des Directives EES
PPECF et autres partenaires financiers	Contributeur Financièrement au Processus

SEEAC	Appuyer techniquement la COMIFAC pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'organisation logistique et technique de l'atelier sous régional et la compilation des résultats issus des différents plans nationaux en vue de l'élaboration d'un plan sous régional d'accompagnement des pays dans la transposition/internalisation ;</li> <li>✓ Préparer le draft du document des TdR d'organisation de l'atelier sous régional à faire valider par la COMIFAC ;</li> <li>✓ Préparer la trame du plan d'action sous régional d'accompagnement à soumettre à l'atelier ;</li> <li>✓ Préparer le draft de plan d'action sous régional issu de l'atelier à valider par la COMIFAC</li> </ul>
La Commission Néerlandaise pour l'Evaluation Environnementale (CNEE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Contribue techniquement au processus, notamment dans le cadre des ententes de collaboration technique avec la COMIFAC et le SEEAC ;</li> <li>✓ Aide à mettre à contribution l'expérience et l'expertise de la CEDEAO et la Banque Mondiale</li> </ul>
CEDEAO	Mettre à contribution son expérience et expertise en matière d'harmonisation sous régionale de l'évaluation environnementale
Banque Mondiale	Mettre à contribution son expérience et expertise en matière de mise en cohérence des directives sous régionales de la COMIFAC avec le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale de la Banque mondiale.
CEEAC	Capitalisation des résultats de transposition/internalisation des directives pour l'harmonisation sous régionale de l'évaluation environnementale
CEFDHAC	Mettre à contribution son expérience et expertise en matière d'harmonisation sous régionale de aspects relatifs à la gouvernance forestière

**Comité local d'organisation :**

Un comité local d'organisation (CLO) sera mis en place comprenant :

- Un représentant du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC ;
- Deux représentants du SEEAC ;
- Un représentant du PPECF.

**Programme indicatif de l'atelier sous régional d'élaboration du plan d'actions sous régional d'accompagnement des pays par la COMIFAC** dans la mise en œuvre des plans nationaux de transposition/internalisation des Directives EES

Journée du		
Horaires	Activités	Responsables
<b>Jour 1</b>		
08H00 -8H30	Enregistrement et installation des participants	Comité d'organisation : SEEAC

08H30 -09H30	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mot de circonstance Allocution représentant du Ministère en charge de l'évaluation environnementale du Cameroun ;</li> <li>- Mot de circonstance du représentant de la COMIFAC ;</li> <li>- Présentation des participants ;</li> <li>- Contexte et état des lieux du processus d'élaboration du plan d'actions d'accompagnement des pays par la COMIFAC pour la transposition/internalisation des directives de la COMIFAC sur l'EES en milieu forestier</li> <li>- Programmes de l'atelier</li> <li>- Questions-réponses</li> </ul>	Service Protocole / SEEAC
<b>09H30 -10H00</b>	<b>Photo de Famille et Pause-Café</b>	<b>Comité d'organisation : SEEAC</b>
10H00 -12H00	Exposée de cadrages : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Synthèse des plans d'actions nationaux d'internalisation</li> <li>✓ Expérience de la CEDEAO en matière d'harmonisation des Procédures de l'Evaluation Environnementale</li> <li>✓ Expérience de la Banque en matière d'harmonisation des Procédures de l'Evaluation Environnementale et de mise en cohérence avec les exigences du Cadre Environnemental et Social de la Banque</li> </ul>	COMIFAC/SEEAC CEDEAO Banque Mondiale
12H00 -13H00	Travaux de groupes (première partie objectifs spécifiques 2, 3 et 4)	
<b>13H00 -14H00</b>	<b>Pause déjeuner</b>	<b>Comité d'organisation : SEEAC</b>
14H00 -15H00	Suite des travaux de groupes (première partie objectifs spécifiques 2, 3, et 4)	
15H00-16H00	Début restitution travaux de groupes (première partie objectifs spécifiques 2, 3 et 4)	
<b>16H00 -16H30</b>	<b>Pause-café</b>	<b>Comité d'organisation</b>
16H30 -17H00	Suite et fin restitution travaux de groupes (première partie objectifs spécifiques 2, 3 et 4)	
<b>17H00</b>	<b>Fin de la journée</b>	
<b>Jour 2</b>		
08H30 -09H30	Retour sur le jour 1	
09H30-10H30	Travaux de groupe deuxième partie (objectif spécifique 5)	
<b>10H30 -11H00</b>	<b>Pause-Café</b>	<b>Comité d'organisation : SEEAC</b>
11H00 -12H00	Restitution travaux de groupe deuxième partie (objectif spécifique 6)	
12H00 -13H00	Synthèse des résultats de l'atelier	

13H00 -14H00	Pause déjeuner	Comité d'organisation : SEEAC
14H00 -14H30	Clôture : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lecture communiqué final de la réunion ;</li> <li>- Mot de circonstance du représentant du Ministère en charge de l'évaluation environnementale du Cameroun</li> <li>- Mot de circonstance de la COMIFAC</li> </ul>	Service Protocole/ SEEAC

**Budget estimatif de l'organisation d'un atelier d'élaboration du plan action sous régional d'internalisation**

*(En Annexe II)*